

Commune de AISEAU-PRESLES	Code INS	52074
	Budget de l'exercice:	2013



Rapport de la Commission Budgétaire

Application de l'art.12 du R.G.C.C.

Commune de : AISEAU-PRESLES	Tableau calculé sur les données suivantes:	
Adresse de l'administration: Rue Président John Kennedy 150 6250 AISEAU-PRESLES	Demier compte arrêté, exercice:	2011
Adresse du site internet: www.aiseau-presles.be	Budget initial de l'exercice:	2013
	Service Ordinaire, modification budgétaire no.:	0
	Service Extraordinaire, modification budgétaire no.:	0
Secrétaire: Didier STAMPART	Personnes de contact dans les services:	
Tél: 071/26.06.01		
Fax: 071/26.06.09		
Email: d.stampart@aiseau-presles.be		
Receveur: Nathalie COELST	Denise MAINJOT	
Tél: 071/26.06.32	071/26.06.36	
Fax: 071/26.06.29	071/26.06.29	
Email: n.coelst@aiseau-presles.be	d.mainjot@aiseau-presles.be	

Membres de la Commission budgétaire:

Noms	Titres
Nathalie COELST	Receveuse communale
Dominique GRENIER	Echevin des Finances
Didier STAMPART	Secrétaire communal

Tableau de synthèse du service ordinaire, (classification économique)

Exercice budgétaire:	2013
Année du dernier compte arrêté:	2011

Modification no:	0
------------------	----------

DEPENSES ORDINAIRES									
Résultats des comptes d'exercice									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Budget initial N-1 2012	Budget initial 2013	Budget après dernière M.B. 2013
Personnel (*)	3.790.271,02	3.895.116,26	4.207.619,42	4.423.168,42	4.550.365,05	4.616.479,49	4.978.288,74	5.027.302,89	-
Fonctionnement	1.051.227,37	1.110.371,90	1.161.999,81	1.194.018,82	1.201.458,43	1.198.243,89	1.268.327,58	1.434.658,69	-
Transferts	3.550.863,60	3.894.450,49	3.729.137,29	3.790.025,53	4.199.997,75	4.324.861,10	4.538.438,58	4.766.016,36	-
Dette	1.533.017,19	1.677.949,11	1.645.307,00	1.555.718,70	1.658.517,01	1.747.603,96	1.719.890,47	1.629.934,53	-
Prélèvements	-	250.256,67	-	166.506,94	16.483,73	17.303,75	-	-	-
Total (exercice propre)	9.925.379,18	10.828.144,43	10.744.063,52	11.129.438,41	11.606.821,97	11.904.486,19	12.505.945,37	12.857.912,47	-
Exercices antérieurs	487.278,95	506.687,30	673.018,65	521.932,02	792.450,59	716.384,98	30.986,37	25.835,96	-
Prélèvements	4.188,40	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	10.416.846,53	11.334.831,73	11.417.082,17	11.651.370,43	12.399.272,56	12.620.871,17	12.536.931,74	12.883.748,43	-

(*): hors dépenses et recettes enseignants payés par la communauté française sans intervention de la commune

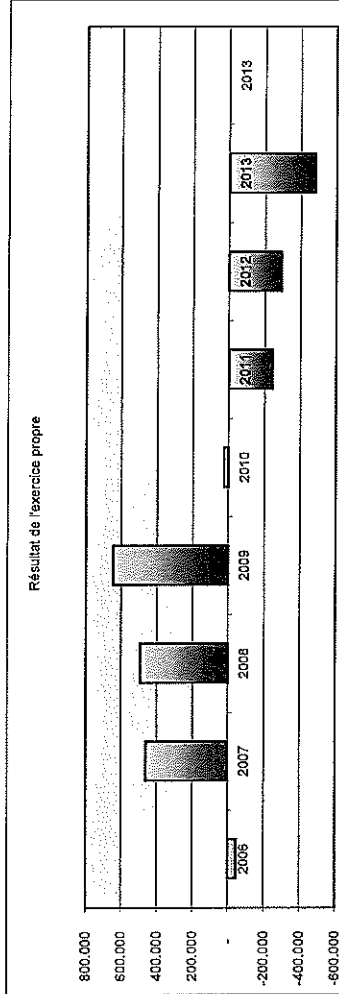
RECETTES ORDINAIRES									
Résultats des comptes d'exercice									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Budget initial N-1 2012	Budget initial 2013	Budget après dernière M.B. 2013
Prestation	314.164,29	322.614,16	313.687,69	332.767,78	390.060,76	393.001,36	435.205,95	431.498,02	-
Transferts (*)	9.081.824,08	9.769.973,79	10.318.596,96	11.075.994,76	10.751.903,12	10.759.821,66	11.267.129,79	11.484.824,03	-
Dette	481.870,14	1.195.884,66	537.010,32	305.635,33	490.536,10	378.830,88	412.029,79	423.411,67	-
Prélèvements	-	-	68.000,00	63.125,82	-	131.666,68	100.000,00	37.464,17	-
Total (exercice propre)	9.877.858,51	11.288.472,61	11.237.294,97	11.777.523,69	11.632.499,98	11.663.320,58	12.214.365,53	12.377.197,89	-
Exercices antérieurs	953.759,70	1.034.862,26	1.645.964,93	2.157.360,91	3.120.820,50	3.271.075,63	2.078.199,76	1.965.686,44	-
Prélèvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	10.831.618,21	12.323.334,87	12.883.259,90	13.934.884,60	14.753.320,48	14.934.396,21	14.292.565,29	14.342.884,33	-

Evolution des résultats									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013
Exercice propre	-	460.328	493.231	648.085	25.678	241.166	291.580	480.715	-
Global	414.772	988.503	1.486.178	2.283.514	2.354.048	2.313.525	1.755.634	1.459.136	-

Calcul des écarts

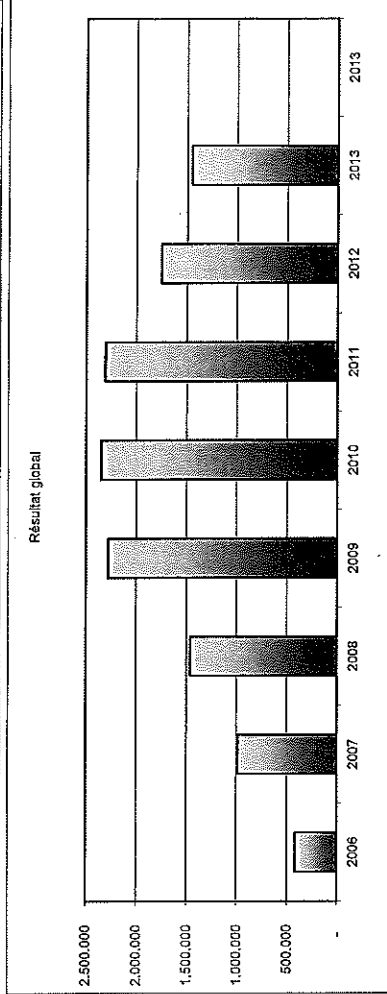
Dépenses ordinaires

	Budget initial / Budget initial N-1	Dern.MB / Budget initial	Budget initial / dernier compte	Dern.MB / dernier compte
Personnel(*)	49.014,15	-	410.829,40	-
Fonctionnement	155.331,11	-	236.414,80	-
Transferts	227.577,78	-	441.155,26	-
Dettes	89.955,94	-	117.669,43	-
Prélèvements	-	-	17.303,75	-
Total (exercices propres)	351.967,10	-	953.426,28	-
Exercices antérieurs	5.150,41	-	690.549,02	-
Prélèvements	-	-	-	-
Total général	346.816,69	-	262.877,26	-



Recettes ordinaires

	Budget initial / Budget initial N-1	Dern.MB / Budget initial	Budget initial / dernier compte	Dern.MB / dernier compte
Prestation	3.707,93	-	38.496,66	-
Transferts(*)	217.694,24	-	725.002,37	-
Dettes	11.381,88	-	44.580,79	-
Prélèvements	62.535,93	-	94.202,51	-
Total (exercices propres)	162.832,98	-	713.877,31	-
Exercices antérieurs	112.513,32	-	1.305.389,19	-
Prélèvements	-	-	-	-
Total général	50.319,04	-	591.511,88	-



Justification succincte des principaux facteurs d'écart (par rapport au budget initial N-1)

Dépenses ordinaires

Personnel	indexation de 2%. La comparaison avec 2012 est rendue malaisée car nous avons, afin de répondre à une attente, replacé les personnes par rapport aux fonctions budgétaires. Au niveau de l'enseignement, la vérificatrice nous avait demandé d'éclater en fonction des subventions. Au niveau des engagements, deux agents prévus pour le service des travaux et un renfort d'un mi-temps pour l'état-civil/population.
Fonctionnement	<p>Les restrictions ont été opérées sur les postes où nous avons la maîtrise (activités) par contre la hausse est significative pour le carburant, l'énergie.</p> <p>Afin de répondre à une réalité comptable, des crédits (43.000,00€) se trouvant à l'extraordinaire par le passé ont été rapatriés à l'ordinaire car il s'agit de crédits pour de l'entretien (ex : 421/12502, 421/12748 et 42101/14002).</p>
Transferts	<p>Plus 215.000,00€ au CPAS : plus de personnes sous le seuil de pauvreté, nouvelles catégories de demandeurs, sanctions ONEM, frais de fonctionnement pour la maison communale d'accueil de la petite enfance ainsi que personnel à engager.</p> <p>Plus 69.000,00€ à la ZP : indexation, augmentation d'un % des cotisations patronales pensions.</p> <p>Moins 31.000€ suivant objectifs du contrat de gestion.</p> <p>Statu quo pour l'intervention au service incendie dans l'attente de la fixation des coûts engendrés par la réforme.</p> <p>Fin de la subside au centre d'initiales local pour fin d'activités y compris dans le cadre du PCS (soit 60.000,00€).</p> <p>Maintien de subsides pour la petite enfance et la personne handicapée.</p> <p>Moins 14.000,00€ pour les fabriques d'église suivant budgets présentés.</p> <p>Moins 14.000,00€ pour l'ICDI.</p>
Dettes	Diminution de la charge de dette. Risque de voir à nouveau une augmentation dans un futur proche si nous ne parvenons pas à respecter le calcul de stabilisation lors de la planification du programme d'investissements. Nous jouissons encore de l'impact favorable des initiatives prises dans le cadre de la gestion active de la dette. Mais attention aux marges demandées par les banques pour staisfaire aux directives de Bâle III.

Recettes ordinaires

Prestation	La volonté de majorer certaines recettes de prestations est clairement affichée mais la mise en application pour certaines activités passées ou planifiées et annoncées au public n'était plus possible. De plus, les prévisions ont également été réalisées en fonction des réalités 2012.
Transferts(*)	Majoration du fonds des communes (69.000,00€) mais diminution de la compensation forfaitaire de la réduction du P.I. L'aide exceptionnelle octroyée par le CRAC dans la prise en charge du remboursement des emprunts contractés après l'incendie des halles est en diminution puisque certains emprunts sont aujourd'hui remboursés. Sur le plan des impôts et taxes, les majorations se situent au niveau des additionnels. Au vu de la situation économique, une diminution en modification budgétaire n'est pas à exclure au niveau de l'impôt à la personne physique (retards enrôlement).
Dettes	Plus 11.000,00€ sur les intérêts créditeurs sur ouvertures de crédits et placements. Les crédits 2012 avaient été ajustés en modification budgétaire.

Avis de légalité:

Sauf erreur, ou omission involontaire, les signataires du présent rapport estiment que le projet budgétaire qui leur a été soumis, respecte les dispositions budgétaires et comptables des lois, décrets, et règlements;

Les recommandations de la circulaire budgétaire, dont chaque participant a pu prendre connaissance, ont été suivies: Oui.
Dans la négative, en indiquer la raison ci-après;

Avis individuels des participants

Noms:	Remarques et avis individuels:	Signatures
<p>Receveuse communale</p>	<p>La motivation relative au vote des douzièmes provisoires de février et mars était de trouver des pistes de réflexion afin de réduire le déficit à l'exercice propre.</p> <p>L'an dernier, dans ce même rapport, j'exprimais mes doutes quant à la possibilité de réduire davantage les dépenses de fonctionnement. Nous y avons été contraints afin de compenser la hausse des prix du carburant et de l'énergie et d'atténuer le rapatriement de charges extraordinaires vers l'ordinaire lorsqu'il s'agissait de dépenses d'entretien. Le nombre d'activités n'a pas été réduit mais les moyens mis à disposition oui. La volonté est d'aller chercher des partenaires et de frapper aux bonnes portes</p> <p>Je faisais également état de ne pouvoir maintenir nos recettes de prestation à un tel niveau. Organiser une multitude d'activités qui génère des dépenses de fonctionnement et des prestations souvent en dehors des heures "normales" de travail sans démander une juste rétribution aux citoyens n'est plus possible. Afin de permettre la plus large participation, des tarifs dégressifs seront appliqués.</p> <p>Aucune majoration au niveau des taxes n'est intervenue. Nous devons, par contre, dans un avenir proche, compenser certaines pertes dues à des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir: Je pense, notamment, à la modification intervenue dans le mode de rétribution accordé aux communes lors de la délivrance des permis de conduire. A l'avenir, un permis de conduire rapportera 5€ à la commune contre 8,75€, il y a peu. Vers le mois d'octobre, nous perdrons également la rétribution de 3,75€ pour le permis provisoire. Le contexte budgétaire, les coûts salariaux peuvent motiver une augmentation de la taxe.</p> <p>La réalité à court et moyen terme est la suivante : alourdissement considérable des charges de CPAS (voir la note de politique générale accompagnant le budget 2013 du CPAS), hausse de la dotation à la zone de police afin de combler le déficit qui va découler de la majoration des cotisations patronales pensions (à masse salariale égale, le coût de cette mesure fédérale coûtera : +196.000€ en 2014 et +459.000€ en 2015) et de l'imposition d'une cotisation de responsabilisation quand les charges de pension individuelles sont supérieures aux recettes de cotisations de base versées.</p> <p>Un article récent paru dans le Soir faisait référence à des travaux menés par Belfius sur l'identification des phénomènes qui auront un impact sur les finances communales dans les années à venir : réforme des services incendie, coût de l'aide sociale, prise en compte du développement durable. L'étude pointe également l'évolution défavorable de la courbe démographique. En interne, comme souligné par le passé par le secrétaire communal et moi-même, le personnel vieillit. Avec la réforme des pensions entrée en vigueur en 2012, les pensions des agents statutaires vont peser lourdement. En matière de personnel, il me semble que l'absence de nomination (exigence de l'adhésion au pacte pour une fonction publique locale solide et solidaire), la prise de pause-carrière sans engagement supplémentaire (fausse économie), la "problématique des fins de carrière" sont des éléments à prendre en compte dans la politique des ressources humaines tant d'un point de vue de la fonctionnalité que d'un point de vue de la motivation. En externe, toujours selon l'étude Belfius, le vieillissement de la population créera inévitablement des nouveaux besoins en matière de logement, de mobilité...</p> <p>Une réflexion à moyen terme tenant compte des défis de demain devenait urgente. Une réelle prise de conscience est intervenue mais d'autres efforts seront encore nécessaires : laisser davantage le social au CPAS et revenir aux missions premières définies à l'article L1113-1 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, trouver des partenaires et privilégier les synergies.</p> <p>A l'extraordinaire, sans prôner l'immobilisme, je trouve que par rapport à notre capacité d'emprunts, les projets sont encore trop nombreux. La rénovation et reconstruction de l'école de Roselies arrive à un mauvais moment. La phase 2012 du droit de tirage réclame une part communale trop importante. Des choix souvent difficiles ont été faits. Sans connaissance des coûts de fonctionnement et d'entretien du Carabinier, l'abandon du projet est positif. Nous ne pouvons plus nous engager à l'aveugle dans des projets sous le seul prétexte que les subsides sont importants.</p> <p>Pour les SAR, seuls les dossiers simples sans procédures d'expropriation et avec une idée réelle de réaffectation doivent, à mon sens, être concrétisés.</p> <p>Il faut également tenir compte de l'entretien et du remplacement du matériel vétuste et du charroi (ex: remplacement bus communal = dépense future certaine).</p> <p>En conclusion, j'évoquerai la réforme des grades légaux (thème abordé dans la circulaire) et des rôles à tenir par les directeurs (général et financier). La situation économique actuelle ne rendra pas nos missions aisées. Nos avis et remarques seront parfois très éloignés de la volonté politique mais j'espère que nous aiderons à la juste décision.</p>	

Secrétaire communal

Le projet de budget est réaliste et tient compte des impératifs actuels de gestion, avec une limitation importante des investissements, une volonté de ramener à un niveau raisonnable le coût social des services rendus dans le cadre d'activités non prioritaires, une maîtrise des coûts de fonctionnement.

La gestion des ressources humaines est le grand défi des exercices 2013 à 2020 et les renouvellements ne sont pas prévus lorsque des agents sont en congés de maladie et en fin de carrière pour éviter la double charge. Ceci risque de ne pas être supportable lorsque les départs seront plus nombreux. Il faudrait dès lors et pour 2014 au plus tard assurer le financement et la formation du personnel remplaçant pour les services essentiels (Population, Technique, Finances, Secrétariat).

Les frais de formations, recrutements et les remplacements sont donc minimaux en 2013 mais il faut anticiper sur les besoins futurs et dès maintenant prendre la mesure des besoins. Les formations pour "sécurité et prévention", les formations liées aux secteurs d'activités (Marchés publics, finances, police administrative, gestion technique des dossiers subsides et patrimoine) seront nombreuses.

D'autre part, la mutation des procédures administratives et la multiplication de celles-ci entraînent un coût de plus en plus important des outils informatiques et nécessitera la mise en oeuvre d'un classement concernant tous les services communaux. Il ne s'agit pas d'archivage mais de réorganisation des informations en vue de garantir le management optimal de la prise de décision. Les services communaux passant très bientôt à un système intégré et automatisé de production des délibérations et de gestion des séances, les besoins techniques vont s'accroître.

Enfin, le personnel lié aux constatations et recensements divers aura besoin d'un véhicule à court terme et il y aura lieu de faire face à cette dépense.

Donc, en terme de personnel, d'équipement et d'informatique, la situation de 2013 ne va pas se poursuivre et il ne faut pas compter sur des économies dans ces postes pour revenir à l'équilibre.

D'autre part, il y a lieu, lorsque l'impact des marchés et des projets 2011 et 2012 sera passé, de ne plus envisager de nouveaux investissements qui alourdiraient les charges financières et d'entretien hormis les investissements que la loi communale impose ou implique : sécurité, voiries, patrimoine, prévention des nuisances et troubles.

Les difficultés de la population à faire face aux taxes et redevances impliquent deux choses : le potentiel fiscal va être minoré du fait de la situation économique, leur capacité à payer leurs cotisations fiscales va être touchée et nous risquons d'une part de voir une diminution relative de l'IPP et d'autre part une moindre perception d'autres taxes, du fait du manque de moyens des redevables. Ceci va également augmenter (on le constate) les frais de perceptions et recouvrements (interventions onéreuses d'huissiers, procédures longues, charges alourdies pour le personnel communal).

Ce budget est une première étape dans la maîtrise des dépenses. Il faudra d'abord en respecter les contraintes jusqu'en fin d'exercice, ensuite en respecter l'esprit pour les exercices suivants en se donnant comme objectif un équilibre dans les trois ans qui viennent, sans brader les services ni les rendre inopérants du fait d'économies excessives ou mal pensées.

L'Echevin des Finances	<p>Dans un contexte économique général toujours plus complexe et plus difficile, le budget présente un déficit à l'exercice propre malgré les efforts de l'administration communale pour contenir ses dépenses. Ce déficit est néanmoins compensé par le boni des exercices antérieurs. Ce déficit correspond aux deux événements indépendants de notre gestion budgétaire communale que nous avons subi en 2011 suite aux effets de la crise financière et économique, ainsi qu'aux répercussions de la crise de la dette souveraine et aux conséquences des mesures d'assainissement des finances publiques au niveau régional et national. Ces deux événements ont eu un impact négatif et durable sur les finances communales. A savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Premièrement, la nouvelle méthode de calcul liée à la non-perception des compensations "Plan Marshall" de la taxe sur la force motrice décidée par la Région Wallonne. Elle pèse lourdement sur le budget (diminution de 280.000€ de recettes);- Deuxièmement, le retour à la norme K'UL pour la fixation des dotations communales à la zone de police entraîne une augmentation des dépenses de 171.000€ (pratiquement 14% par rapport au compte 2010). <p>Les difficultés rencontrées cette année subsisteront dans l'avenir (évolution de la masse salariale au niveau de la police, quid pour les service incendie, ...), il y a donc lieu d'agir là où nous le pouvons :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Limiter la dette en diminuant les nouveaux projets mais en se consacrant à la réfection du patrimoine existant;2. Adapter les activités générant des dépenses et peu ou pas de rentrées. <p>Afin d'atteindre l'objectif d'équilibre budgétaire en 2016, nous allons devoir continuer à prendre des mesures structurelles afin de pouvoir garantir les missions fondamentales et proposer des services qui soient en commune mesure avec la taille de notre entité sans quoi la pression fiscale ne pourra que s'accroître.</p>
------------------------	--

